

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 2 octobre 2018, les ordonnances suivantes :

C-4.1, o. 168 établissant une voie réservée aux autobus et taxi entre 6h30 et 9h30, du lundi au vendredi, en rive du côté nord de la rue Sherbrooke Est entre la limite est de l'Arrondissement et la rue Messier;

C-4.1, o. 169 relative au retrait d'un poste d'attente pour taxis sur la rue Gauthier entre l'avenue Papineau et la rue Cartier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

et ce, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. **C-4.1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 5 octobre 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx